

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue lundi le 23 septembre 2013 à 19h30 à la salle du conseil, située au 2100 rue Dandenault, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Michel Carbonneau, maire,
M. Pierre Bonneau, conseiller,
M. Éric Bossé, conseiller,
M. Dany Chapdelaine, conseiller,
Mme Isabelle Cyr, conseillère,
M. Derek Grilli, conseiller,
M. Claude Jeanson, conseiller,

Absents : Aucun absent

En vertu des articles 153 et 156 du code municipal, l'avis de convocation a été dûment signifié en date du 20 et du 21 septembre 2013 à tous les membres du conseil.

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Michel Carbonneau, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

Le maire constate que l'avis de convocation a été dûment signifié à tous les élus et il constate qu'il y a quorum.

2. ORDRE DU JOUR SPÉCIAL

2013-09-14

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par le conseiller Pierre Bonneau,

QUE L'ordre du jour spécial est le suivant :

1. Constatation de l'avis de convocation et du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour spécial;
3. Demande d'autorisation de branchement à la conduite intermunicipale;
4. Localisation d'un nouveau bâtiment au parc municipal – projet d'aqueduc Des Cerisiers;
5. Questions de l'assemblée;
6. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

M. Dany Chapdelaine se joint à la séance à 19h32.
M. Claude Jeanson se joint à la séance à 19h34.

3. DEMANDE D'AUTORISATION DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU INTERMUNICIPAL

2013-09-15

Attendu que dans le cadre du programme TECQ 2010-2013, le MAMROT a autorisé une programmation de travaux qui inclut, dans le volet de priorité 1 – mise aux normes des équipements de captage et de traitement de l'eau potable, la construction d'un poste de surpression et d'une nouvelle conduite d'eau potable;

Attendu que cette nouvelle conduite, pour résoudre la problématique décrite dans le rapport préliminaire, devra se connecter au réseau intermunicipal selon les spécifications énoncées dans ledit rapport préliminaire;

Attendu que la firme EXP a obtenu le contrat de service technique pour la préparation des plans et devis de cette nouvelle conduite et qu'une demande de certificat d'autorisation devra être déposée par cette dernière;

Attendu qu'une autorisation de branchement au réseau intermunicipal, émise par la Ville de Valcourt, sera exigée puisque le Village de Lawrenceville n'est pas propriétaire du réseau;

Il est proposé par le conseiller Dany Chapdelaine,
Appuyé par la conseillère Isabelle Cyr,

Qu'une demande d'autorisation de branchement soit faite auprès de la Ville de Valcourt, pour le branchement au réseau intermunicipal d'une nouvelle conduite tel que décrit dans le rapport préliminaire intitulé : *Étude préliminaire Nouvelle conduite d'eau potable entre le réseau intermunicipal et la rue des Cerisier*, étude qui a déjà été remise à la Ville de Valcourt.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

2013-09-16

Il est proposé par le conseiller Dany Chapdelaine,
Appuyé par la conseillère Isabelle Cyr,

Que la municipalité assume les coûts relatifs à cette demande le cas échéant.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

4. LOCALISATION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT AU PARC MUNICIPAL – PROJET D'AQUEDUC DES CERISIERS

2013-09-17

Attendu que les travaux d'aménagements d'une nouvelle conduite d'eau potable prévoient la construction d'un bâtiment de service attenant à la nouvelle conduite, et que ce bâtiment devra être érigé entre le point de branchement au réseau intermunicipal et le point de raccordement à la conduite existante sur Des Cerisiers,

Attendu qu'EXP présentera les plans finaux des travaux qui devront être adoptés lors de la prochaine séance ordinaire du 1^{er} octobre 2013,

Attendu que des critères d'accessibilité, de sécurité, d'harmonisation du milieu et de développements futurs des lieux doivent être considérés,

Il est proposé par la conseillère Isabelle Cyr,
Appuyé par le conseiller Pierre Bonneau,

Que le nouveau bâtiment soit aménagé à l'entrée du parc municipal, près de la rue Dandenault, selon les règles municipales qui s'appliquent à la construction d'un nouveau bâtiment de service public.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

5. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 2013-295 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2013-293

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Dany Chapdelaine donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un projet de règlement numéro **2013-295** modifiant le règlement 2013-293 décrétant des travaux de mise aux normes d'une partie du réseau d'aqueduc et autorisant un emprunt afin d'acquitter le coût de ces travaux. De plus une dispense de lecture est donnée conformément à l'article 445 du code municipal.

6. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Aucune personne n'est présente.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2013-09-18

Tous les points à l'ordre du jour spécial étant épuisés et aucun point ne pouvant être ajouté en vertu de l'article 153 du code municipal,

Il est proposé par le conseiller Dany Chapdelaine,
Appuyé par la conseillère Isabelle Cyr,

Que la présente séance soit levée à 20h10.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Michel Carbonneau, maire

*François Paquette, directeur général
secrétaire-trésorier*